

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent soixante-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 septembre 2012 à 17 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 5 NOVEMBRE 2012**

**Procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 septembre 2012 à 17 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie		X
DE BASTIANI, Arnaud Étudiant	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (quitte à 18 h 15)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

**OBSERVATEURS :****PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon  
Coordonnateur et attaché d'administration –  
Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette  
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 12.

---

### 1.- **Adoption de l'ordre du jour**

À la demande d'un membre, le point 6.3 *Sécurité informatique* est ajouté à l'ordre du jour.

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des trois cent soixante-deuxième (11 juin 2012) et trois cent soixante-troisième (30 août 2012) réunions
  - 2.1 Approbation
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des trois cent cinquante-sixième (22 mai 2012), trois cent cinquante-septième (11 juin 2012) et trois cent cinquante-huitième (21 juin 2012) réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
  - 4.1 Information de la présidente
  - 4.2 Information du recteur
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts
  - 5.2 Suspension des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en andragogie (3649)
  - 5.3 Approbation d'un contrat d'affiliation avec l'Institut Philippe-Pinel de Montréal
  - 5.4 Attribution du titre de « professeur émérite »
- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Révision de la Politique de dotation
  - 6.2 Adjudication du contrat de services de placement média
  - 6.3 Sécurité informatique
- 7.- Nominations
  - 7.1 Nominations au comité d'éthique de la recherche
  - 7.2 Nomination des membres au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de document

9.1 Discours du recteur prononcé lors du petit déjeuner de la rentrée universitaire – 11 septembre 2012

10.- Prochaine réunion

11.- Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbaux des trois cent soixante-deuxième (11 juin 2012) et trois cent soixante-troisième (30 août 2012) réunions

### 2.1 Approbation

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-deuxième (11 juin 2012) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 10 (p. CA-24) :

- Supprimer « monsieur Guy Bellemare » à la première ligne du quatrième paragraphe;
- Ajouter, à la première phrase du quatrième paragraphe, les termes ci-dessous en gras, soit : Un membre siégeant à titre de professeur s'oppose à l'application de l'article 37.2 pour le traitement de ce point et rappelle que les membres du conseil siégeant à titre de membres du personnel sont soumis, de la même manière que pour les autres catégories de membres, à l'obligation de loyauté qui incombe aux administrateurs, tel qu'il appert du Code civil du Québec, et au devoir qui s'impose à eux-mêmes de respecter, **en cas de huis clos**, la confidentialité des échanges et s'il y a lieu, des décisions qui peuvent être prises.;
- Modifier le cinquième paragraphe par : **Monsieur Guy Bellemare dénonce, le cas échéant**, son conflit d'intérêts dans cette discussion à intervenir sur ces griefs du seul fait de son appartenance à l'exécutif du SPUQO, instance qui autorise le dépôt de griefs et annonce qu'il va quitter en conséquence la séance, mais que les autres membres du personnel n'ont pas à le faire.

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-troisième (30 août 2012) réunion, et ce, sans modifications.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-deuxième (11 juin 2012) réunion, les suites régulières ont été données.

**Point 8 (p. CA-23) :** Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique être toujours en attente d'informations en provenance du Diocèse anglican d'Ottawa concernant l'acquisition du cimetière Saint-James. Il fera un suivi lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

**Point 10 (p. CA-24) :** Le recteur avise les membres que les informations recueillies par le secrétaire général auprès d'autres établissements du réseau démontrent que l'interprétation de l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec* est variable. La Commission des secrétaires généraux, qui a débattu de la question, recommande de ne pas solliciter d'avis juridique à cet effet. Le recteur indique qu'il s'agit d'une préoccupation, celle de la portée de cet article, qui se poursuivra dans le cadre d'un exercice à venir visant à revoir le règlement de régie interne. Il est envisagé la tenue

d'une session de travail du conseil qui porterait précisément sur cet objet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que plusieurs finissants de cégeps effectueront leur rentrée à l'UQO le 1<sup>er</sup> octobre prochain aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. Il précise que les cours offerts à ces étudiants représentent environ 10 % des activités d'enseignement du trimestre d'automne 2012 au premier cycle.

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-troisième (30 août 2012) réunion, les suites régulières ont été données.

**3.- Entérinement des décisions des trois cent cinquante-sixième (22 mai 2012), trois cent cinquante-septième (11 juin 2012) et trois cent cinquante-huitième (21 juin 2012) réunions du comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent cinquante-sixième (22 mai 2012) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent cinquante-septième (11 juin 2012) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Sur proposition de monsieur Sébastien Brunet, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent cinquante-huitième (21 juin 2012) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

**4.- Affaires générales et corporatives**

**4.1 Information de la présidente**

La présidente trace le bilan de la rencontre que le recteur et elle-même ont eu avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, le 18 juillet dernier. Les discussions ont notamment porté sur les événements survenus au printemps dernier ainsi que sur divers aspects de la rentrée 2012-2013. La présidente précise qu'elle et le recteur ont également pu faire part à la ministre des demandes et des préoccupations financières de l'UQO. Cette dernière leur a suggéré à cette occasion d'abandonner les démarches pour le redressement de l'iniquité financière subie par l'UQO depuis de nombreuses années, mais a laissé entendre que l'Université pourrait récupérer une partie importante de ces fonds par l'entremise de projets spéciaux, en particulier dans le domaine de la santé. La présidente précise que le nouveau ministre responsable de l'Outaouais, Stéphane Bergeron, aurait démontré, par des propos rapportés dans les médias, une sensibilité à l'égard de cette situation, ce qui lui laisse espérer que d'autres avenues sont possibles. La présidente souligne la grande appréciation témoignée par la ministre à l'égard du recteur de l'UQO et s'en dit très fière.

Elle informe les membres que des lettres de félicitations ont été envoyées à tous les députés élus de la région à la suite de la dernière élection et souligne qu'une invitation à rencontrer le recteur et la présidente du conseil sera acheminée rapidement au ministre Bergeron.

À un membre qui souhaite savoir si les universités peuvent espérer des réponses positives du gouvernement quant à des compensations pour les événements en lien avec les perturbations survenues au printemps, le recteur confirme que le Parti québécois a prévu des mesures compensatoires de l'ordre de 211,25 \$ par étudiants, soit près des 2/3 du montant initialement prévu par la hausse des droits de scolarité. Ce dédommagement épongera une partie du déficit de l'UQO, mais un trou budgétaire d'environ un million de

dollars sera toujours à combler. Il souligne qu'à ce déficit s'ajoute également une perte de croissance des effectifs pour l'Université puisque l'augmentation de 7,3 % en volume total de crédits, sur la base duquel le budget avait été élaboré, n'a pas été atteinte et s'établit plutôt, dans les faits, à environ 3 %. Le recteur porte à l'attention des membres que les coûts estimés des perturbations des trimestres d'hiver et d'été 2012 pour l'ensemble du réseau de l'Université du Québec sont de près de 24,9 millions de dollars. Il complète cet aparté en indiquant que les rencontres espérées avec le ministre Bergeron et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, monsieur Pierre Duchesne, feront partie des démarches mises de l'avant pour obtenir une indemnisation plus importante.

La présidente poursuit ses informations en soulignant la grande réussite de la deuxième édition du Gala des distinctions de l'UQO qui s'est tenu le 13 septembre dernier, qui a obtenu une participation extraordinaire, dont celle de nombreux politiciens, et qui démontrait clairement la grande fierté et l'intérêt réel de la population pour l'UQO. Au cours de cette soirée, le prix *Bénévole d'honneur* fut notamment décerné à madame Marlène Thonnard, membre du conseil d'administration de 2004 à 2010 et présidente.

Elle termine son intervention en informant les membres que suite à l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la tenue d'une session de formation et d'échange, celle-ci a été organisée et prévue pour le 24 novembre 2012 au Relais Plein air du Parc de la Gatineau. Monsieur Marcel Proulx, ancien directeur général de l'ÉNAP et professeur, animera cette journée. Elle précise que monsieur Proulx possède une solide expertise de la gouvernance des organismes publics et du fonctionnement des conseils d'administration. Sa vaste expérience du milieu universitaire devrait permettre des échanges particulièrement intéressants. Les membres consultent le devis préparé à cette fin et remis en séance et se disent unanimement fort intéressés à y prendre part.

#### **4.2 Information du recteur**

Le recteur fait savoir qu'à l'occasion de la traditionnelle activité de la rencontre des dirigeants de l'Université du Québec qui s'est tenue le 29 août dernier à Québec et à laquelle il assistait, de prestigieux honneurs ont été décernés, dont certains d'entre eux à des membres de notre Université. Il mentionne d'abord que monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, a reçu le *Prix d'excellence en gestion – volet carrière 2012*. Ce prix illustre sans contredit les réalisations remarquables en gestion de monsieur Dubé qui, au cours des 27 dernières années, a été un ambassadeur de l'UQO sur toutes les tribunes.

Au cours de la même occasion, madame Line Blais, chargée de gestion et responsable des admissions au Bureau du registraire et des services aux étudiants de l'UQO depuis plus de 20 ans, a quant à elle été admise au Cercle d'excellence de l'Université du Québec.

Le recteur est également heureux d'annoncer que madame Louise Dumas, professeure honoraire au Département des sciences infirmières, recevra le 29 octobre prochain, la plus haute distinction attribuée à une infirmière au Québec, soit l'Insigne du mérite de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (OIIQ). Elle recevra également le prix *Reconnaissance professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec*. Ces prix lui seront remis lors du Congrès annuel de l'OIIQ, au Palais des congrès de Montréal.

Il précise que la communauté universitaire sera informée sous peu des réflexions tirées des rencontres qu'il a tenues avec les directions d'unités académiques et d'associations syndicales et qui visaient notamment à recueillir leurs attentes en lien avec un éventuel plan d'action et de communication visant à permettre une mobilisation collective autour de la mission d'enseignement et de recherche de l'UQO, à la suite des événements du printemps 2012.

### **5.- Affaires académiques**

#### **5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5492 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts; laquelle est jointe en appendice.

## **5.2 Suspension des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en andragogie (3649)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de suspension des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en andragogie (3649).

La difficulté de rattachement du programme à une structure départementale qui permette d'assurer la pérennité et l'organisation des ressources afférentes au secteur constitue, dans l'optique où l'unique ressource professorale attachée à l'andragogie est éligible à la retraite dans quelques années, un obstacle à la formation d'éventuels étudiants. Considérant la décroissance des admissions dans ce programme et qu'à brève échéance ce programme ne sera plus viable, il est recommandé de suspendre les admissions à partir du trimestre d'hiver 2013.

La commission des études, lors de sa réunion du 6 septembre 2012, a donné un avis favorable face au projet.

Un membre s'étonne de la décroissance des admissions à ce programme dans le contexte actuel du vieillissement de la population et dit espérer que les années à venir soient favorables à une levée de cette suspension.

Le vice-recteur se dit très sensible aux propos tenus par ce membre et indique qu'une réflexion devra être faite afin de trouver les leviers nécessaires pour attirer les étudiants dans ce champ d'études dont la pertinence sociale semble de plus en plus grande.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5493 concernant la suspension des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en andragogie (3649); laquelle est jointe en appendice.

## **5.3 Approbation d'un contrat d'affiliation avec l'Institut Philippe-Pinel de Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que l'Institut Philippe-Pinel de Montréal (IPPM) est un hôpital national mandaté par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique, qui offre un environnement et des services de santé spécialisés à des patients qui présentent un risque élevé de comportement violent. Depuis sa fondation en 1970, l'Institut Philippe-Pinel de Montréal est devenu une référence en santé mentale particulièrement dans le domaine de la psychiatrie légale. Son expertise à ce chapitre est reconnue un peu partout dans le monde et l'Institut est également reconnu comme un lieu d'enseignement et de recherche de pointe.

Dans l'esprit général qui guide le développement de l'Université, le Conseil d'administration approuvait, en 2009, le plan stratégique de l'UQO et indiquait clairement l'ambition de l'Université d'élargir sa programmation afin de contribuer plus dynamiquement à la formation de la relève professionnelle requise par le réseau de la santé et des services sociaux. Des discussions entre des représentants de l'IPPM et de



l'UQO se sont donc intensifiées en vue d'encadrer la collaboration entre les deux partenaires sous la forme d'un contrat d'affiliation. Rappelons que l'UQO a déjà une entente similaire avec le Pavillon du Parc et que cette dernière entente, renouvelée en 2011, a produit des retombées des plus intéressantes. Les travaux préliminaires de discussion avec l'IPPM ont été menés par le professeur Patrice Renaud du Département de psychoéducation et de psychologie et chercheur-titulaire à l'Institut. Ces premiers travaux ont conduit à un document de travail qui prenait la forme d'une ébauche de contrat d'affiliation.

Le projet d'entente vise notamment à favoriser des liens de recherche avec l'IPPM afin de faire bénéficier celui-ci de l'expertise développée à l'Université du Québec en Outaouais en matière de nouvelles technologies de l'information appliquées au domaine de la santé mentale et à faire progresser cette expertise dans le cadre des activités cliniques et de recherche médicolégales pour lesquelles l'Institut est reconnu. Il est également prévu de favoriser l'enseignement et la formation de personnel hautement spécialisé dans le contexte des objectifs cités précédemment, en particulier par le biais de stages. On peut donc escompter des retombées multiples de cette entente qui viendra créer des leviers de collaboration accrue entre l'IPPM et l'UQO.

La mise en œuvre de ce contrat d'affiliation sera assurée par un comité conjoint composé de représentants de chaque partenaire (voir l'article 2.2 du projet d'entente). Soulignons également que cette entente ne comporte pas de restriction d'exclusivité et qu'ainsi l'UQO peut convenir de contrats d'affiliation avec d'autres partenaires.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter ce projet de contrat d'affiliation, lequel a déjà été approuvé par le conseil d'administration de l'IPPM, et de mandater la direction de l'UQO pour procéder à sa signature.

À un membre qui souhaite savoir si les dépenses occasionnées par ce contrat seront ponctionnées à même le budget de recherche des chercheurs, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que des ententes spécifiques à chaque projet de recherche permettront de prévoir les dispositions afférentes au financement des activités. Quant aux stagiaires, les modalités sont établies pour chaque programme.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5494 concernant l'approbation d'un contrat d'affiliation entre l'Institut Philippe-Pinel de Montréal et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

#### **5.4 Attribution du titre de « professeur émérite »**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que le titre honorifique « professeur émérite » de l'Université du Québec en Outaouais constitue la plus prestigieuse distinction octroyée par l'Université à ses professeurs. Elle vise à reconnaître le mérite supérieur de professeurs dont la contribution, pendant leurs années comme professeur de l'UQO, a été marquée par un haut degré d'excellence.

Le vice-recteur à l'enseignement et la recherche a formé un comité de l'éméritat chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

M. Luc Bernier, professeur, ÉNAP  
 M. Jacques L. Boucher, professeur  
 M. Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité  
 Mme Hélène Forget, professeure  
 Mme Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire du comité  
 M. Jean Lebel, président du comité de promotion  
 Mme Louise Milot, ex-vice-présidente à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec

La commission des études a émis un avis favorable afin de recommander au conseil d'administration d'attribuer le titre de « professeur émérite ».

Suite à la préoccupation d'un membre, qui s'inquiète de l'apparence de proximité entre certains membres du comité de l'éméritat et certains candidats, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le mode de fonctionnement dudit comité est prescrit par la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université. Le comité est formé des membres du Comité de promotion auquel deux membres s'ajoutent à son invitation. Il souligne par ailleurs que la valeur des dossiers est étudiée avec la plus grande rigueur. De plus, il attire l'attention des membres du conseil d'administration sur le fait que les candidats sont des professeurs qui ont souvent pris leur retraite, ce qui est le cas pour tous les candidats cette année, et qu'en conséquence, la préoccupation soulevée n'a pas la même portée que dans le cas où il s'agirait de professeurs encore actifs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5495 concernant l'attribution du titre de « professeur émérite »; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5496 concernant l'attribution du titre de « professeur émérite »; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5497 concernant l'attribution du titre de « professeur émérite »; laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Révision de la Politique de dotation**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université s'est dotée, en 1991, d'une Politique de dotation qui est toujours en vigueur et qui n'a jamais fait l'objet de modifications. Cette politique s'inscrivait dans la philosophie et le système de valeurs de l'Université du Québec en Outaouais et faisait partie intégrante de la Politique de gestion des ressources humaines. Elle avait comme objectif premier d'assurer l'excellence au plan du recrutement du nouveau personnel à l'Université du Québec en Outaouais.

À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives du personnel de soutien et du groupe professionnel, ainsi que des protocoles relatifs aux conditions de travail des cadres et du personnel administratif, le directeur du Service des ressources humaines a reçu le mandat, à l'automne 2010, d'élaborer un projet révisé de *Politique de dotation*.

Ce projet, qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration, a été élaboré avec la participation de la haute direction de l'Université en tenant compte des principes de gestion qui s'appliquent dans le domaine de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement, dans le domaine de la dotation des postes, des emplois provisoires et contractuels.

À la suite de ces travaux, un projet de politique fut présenté à l'ensemble du personnel cadre le 9 mai 2012. Cette rencontre a permis d'obtenir les commentaires et les suggestions des membres du personnel cadre et ainsi améliorer le projet de politique.

Aussi, le directeur du Service des ressources humaines a soumis le projet de politique aux directrices et aux directeurs des départements et des modules dans le but de les inviter à transmettre tout commentaire qui pourrait permettre de bonifier le contenu du projet de politique. Aucun commentaire ne fut transmis, le projet de *Politique de dotation* répondant bien aux besoins des directions des départements et des modules qui sont, dans

les faits avec le personnel cadre, les intervenants de première ligne concernant les responsabilités de dotation qui découlent de la *Politique de dotation*, des conventions collectives et des protocoles visés.

L'élaboration du projet de politique terminé, il put alors être soumis à la consultation des syndicats concernés, de l'Association des cadres et de l'Association du personnel administratif :

- Le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais (SGPUQO);
- Le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO);
- L'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;
- L'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais.

Ces quatre (4) groupes étaient invités à transmettre leur avis au directeur du Service des ressources humaines, au plus tard le 22 juin 2012. Les groupes suivants ont produit des avis : le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO) et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais.

Le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais a adressé des commentaires, suggestions et questions. Un retour écrit fut fait à la suite de la réception de leur avis. Principalement, leurs commentaires justifiaient une modification qui fut faite à l'article 8.7.

En ce qui a trait à l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais, aucun commentaire supplémentaire ne fut fait, sinon ceux qui découlaient de la rencontre avec l'ensemble du personnel cadre le 9 mai dernier. Un commentaire a justifié l'ajout d'une information au titre du Chapitre VII. Une note en bas de page fut donc ajoutée et elle réfère au *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche*. Ce Règlement est énuméré au Chapitre I - Références du projet de Politique.

Le projet de politique proposé et les avis des groupes ont été entièrement reproduits dans un même document. Chaque commentaire provenant de l'ensemble des avis reçus a été inséré intégralement à la suite de chacune des dispositions pertinentes du projet de Politique et fut mis en surbrillance.

La version finale du projet de Politique proposé apparaît dans un document distinct pour en faciliter la lecture.

Le conseil d'administration est donc invité à abroger la *Politique de dotation* adoptée en 1991, à adopter le projet révisé de *Politique de dotation*, et à décréter son entrée en vigueur à compter du 25 septembre 2012.

À un membre qui souhaite savoir si le projet prévoit un mécanisme particulier à mettre en place dans le cas où des postes ne seraient pas pourvus dans un délai raisonnable, le recteur précise que la direction voit à ce qu'une personne assure l'intérim lorsqu'il s'agit de postes névralgiques. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que des efforts supplémentaires sont déployés au niveau du recrutement et des ressources humaines lorsqu'un poste tarde à être pourvu.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Arnaud de Bastiani, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5498 concernant le projet révisé de la Politique de dotation; laquelle est jointe en appendice.

## **6.2 Adjudication du contrat de services de placement média**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université doit s'adjoindre les services d'une entreprise en placement média. De façon générale, le mandat de l'entreprise consiste à appuyer l'Université dans la planification, l'exécution et le contrôle de ses stratégies publicitaires de recrutement étudiant, de notoriété, de campagne d'évènement, etc.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements a lancé, le 8 mai 2012, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des prestataires de services intéressées. L'objectif poursuivi étant d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Lors de l'ouverture publique, deux firmes ont déposé une soumission. Les soumissions furent vérifiées au niveau de la conformité administrative par la division des approvisionnements et ont ensuite été évaluées au niveau qualitatif par le biais d'un comité de sélection.

Le rapport du processus d'appel d'offres, incluant la recommandation de la division des approvisionnements, est joint en annexe. L'adjudication étant basée sur le prix ajusté le plus bas, la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Communication LM pour une période débutant le 25 septembre 2012 et se terminant le 30 avril 2015. Aucune option de renouvellement n'est prévue au contrat.

Un membre est d'avis que l'évaluation de la compétence de la firme retenue est biaisée puisqu'elle s'appuie en partie sur le fait que l'on connaît et apprécie la firme où a déjà travaillé la présidente de ladite firme. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources considère au contraire que détenir cette information constitue plutôt un atout en ce sens qu'elle donne des indications sur la compétence de la firme à répondre aux exigences du devis.

Le même membre souhaite savoir si des données sur les écarts-types entre les évaluations des soumissionnaires sont disponibles, ce à quoi le vice-recteur à l'administration et aux ressources répond qu'il ne détient pas ces informations. La présidente du conseil fait remarquer que les critères d'évaluation étant des plus stricts, les écarts sont généralement minimaux.

Après délibérations, le vote étant de demandé, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 364-CA-5499 concernant l'adjudication du contrat de services de placement média; laquelle est jointe en appendice. Par ailleurs, un membre, monsieur Guy Bellemare, dit s'être abstenu de voter par manque d'information.

### **6.3 Sécurité informatique**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

## **7.- Nominations**

### **7.1 Nominations au comité d'éthique de la recherche**

Le secrétaire général informe les membres que conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) est composé de onze (11) membres représentant les catégories suivantes :

- six personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;
- une personne versée en éthique;
- une personne possédant une expertise juridique;
- deux personnes provenant de la collectivité desservie par l'UQO, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
- une personne (étudiante) inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat.

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception du membre étudiant dont le mandat est d'une année.

Le mandat de l'étudiante, madame Julie Bibaud, prend fin le 29 septembre 2012, et elle souhaite le renouveler.

De plus, le membre suivant, M<sup>e</sup> Frédérick Langlois, a avisé le président du CÉR de sa démission dans une lettre datée du 23 mai 2012. Suite à la vacance de ce siège, les membres du Comité ont effectué les démarches nécessaires pour le remplacer et recommandent la nomination de monsieur Nicholas D'Aoust, avocat.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5500 concernant les nominations au comité d'éthique de la recherche; laquelle est jointe en appendice.

## **7.2 Nominations des membres au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le Comité de vérification est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par l'article 4 du Règlement de régie interne et Procédures de délibérations des instances statutaires. Ce comité est composé de quatre membres du conseil d'administration choisis parmi les membres représentant le milieu socio-économique, les collèges et les diplômés.

Le conseil d'administration désigne le président du Comité de vérification. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources agit à titre de secrétaire.

Le mandat actuel du Comité de vérification est le suivant :

- d'assister le conseil d'administration dans l'accomplissement des responsabilités qui lui sont imparties par la Loi et les règlements de l'Université;*
- d'assurer une communication directe entre le conseil d'administration et les vérificateurs externes et, à cette fin, de recevoir les vérificateurs externes chaque fois qu'ils en font la demande au président du comité;*
- de conseiller le conseil d'administration aux fins d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université et la définition, l'application et la révision des procédures de contrôle interne tant en matière financière qu'administrative.*

Les membres du comité pour l'année 2011-2012 étaient mesdames Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard (présidente), Dominique Toupin et monsieur Claude Chénier.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 364-CA-5501 à l'effet de nommer les membres du Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais et de déterminer la personne qui en occupera la présidence pour l'année 2012-2013; laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il présentera un rapport détaillé sur le nombre d'étudiants et de crédits du trimestre d'automne 2012 lors de la prochaine réunion.

Il informe également les membres que le processus visant l'engagement d'un doyen des études se poursuit et qu'il espère pouvoir saisir le conseil d'administration d'un projet d'embauche dans les meilleurs délais.

Un membre siégeant à titre d'étudiant porte à l'attention des membres que suite au vote de confiance envers la direction adopté par le conseil le 30 août dernier, lui-même et son collègue, qui siège également au conseil à ce titre, se sont fait reprocher par le Conseil central de l'AGEUQO d'aller à l'encontre des positions de ladite association. Il précise qu'il leur a notamment été demandé de s'abstenir de voter, à l'avenir, sur tout point allant à l'encontre d'une décision votée par l'AGEUQO. Le Conseil central, à la suite de cet épisode, aurait réclamé leur radiation comme membres de l'Association.

Le secrétaire général explique que les deux membres qui siègent à titre d'étudiants ne sont aucunement placés en situation de conflit d'intérêt à l'égard de la situation rapportée et qu'ils doivent exercer leur mandat et leur rôle, comme administrateurs, dans l'intérêt de l'organisation, ce qui ne peut avoir pour effet de les empêcher de défendre ou soutenir des décisions ou des points de vue dans la perspective des étudiants, justement la raison pour laquelle des sièges leurs sont dévolus au sein des conseils d'administration des établissements universitaires. Il rappelle qu'à l'instar des autres membres, que les étudiants ne siègent pas à titre de représentants de l'AGEUQO mais à titre d'étudiants. Il termine son intervention en précisant que les membres du conseil, peu importe leur catégorie et à moins qu'ils ne le choisissent ainsi, c'est-à-dire de soutenir une position défendue par un syndicat ou une association, pour ne citer que ces deux exemples, sont parfaitement libre d'exercer leur droit de vote comme ils l'entendent. En d'autres mots, l'exercice du vote d'un administrateur ne peut s'exercer sous la dictée d'un tiers.

Cette discussion amène un membre à remettre en question l'interprétation faite par le secrétaire général concernant cette situation. Affirmant avoir procédé à des vérifications dans ce sens auprès d'un juriste rattaché au secrétariat du conseil exécutif du Gouvernement fédéral, il prétend que ces représentants agissent plutôt comme une sorte de « courroie de transmission » des positions de ces organismes. Un autre membre demande à ce que le rôle de « représentant » (syndicat, association ou autres) au sein du conseil soit précisé par l'animateur lors de la session de formation et d'échanges. La présidente informera l'animateur de cette demande.

## 9.- Dépôt de document

9.1 Discours du recteur prononcé lors du petit déjeuner de la rentrée universitaire – 11 septembre 2012

## 10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 5 novembre 2012 au campus de Gatineau à 16 h 30.

## 11.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Frédérique Delisle, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 35.

*Original signé par :*

---

La présidente, Lisette Blouin-Monfils  
Le secrétaire, Luc Maurice